

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25
Pouvoirs : 7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDÉS SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL CCHAM 2025 :

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°2 suivante sur le budget principal CCHAM 2025 :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA CC								Envoyé en préfecture le 09/01/2026
INVESTISSEMENT								Reçu en préfecture le 09/01/2026
chapitre	Article	Libellé	Dépenses				ID : 048-200006930-20251217-DM217122025-DE	
			Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2025	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
Programme 930	1311/930	Programme 930 "Elaboration du PLU Communautaire"			0,00 €	0,00 €	45 873,84 €	45 873,84 €
Programme 103	1313/103	Programme 103 "Accompagnement transfert compétences eau et assainissement"			0,00 €	0,00 €	21 758,00 €	21 758,00 €
Programme 112	1328/112	Programme 112 "Réhabilitation de l'ilot du Pont Vieux			0,00 €	0,00 €	736 793,00 €	736 793,00 €
16	1641	Capital des emprunts	227 726,86 €	1 700,00 €	229 426,86 €			
Programme 103	2031/103	Programme 103 "Accompagnement transfert compétences eau et assainissement"	790 452,51 €	21 758,00 €	812 210,51 €			0,00 €
Programme 911	21838/911	Programme 911 "Acquisition mobilier, matériel..."	13 028,00 €	10 000,00 €	23 028,00 €			0,00 €
Programme 112	2313/112	Programme 112 "Réhabilitation de l'ilot du Pont Vieux	0,00 €	770 966,84 €	770 966,84 €			0,00 €
Programme 973	2313/973	Programme 973 "Requalification Espace Gargantua	184 439,72 €	-15 000,00 €	169 439,72 €			0,00 €
	458126	Démolition Parking et espaces publics ancien lycée	6 309,75 €	15 000,00 €	21 309,75 €			0,00 €
TOTAL			1 031 207,37 €	804 424,84 €	2 026 381,68 €	0,00 €	804 424,84 €	804 424,84 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de Communes du Haut-Allier Margeride

Le Président

